



## Ordonnance de télécom CRTC 2013-441

Version PDF

Ottawa, le 26 août 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées<sup>1</sup> dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Société TELUS Communications	4366 (TCBC)	le 14 août 2013	le 16 septembre 2013
Société TELUS Communications	595 (TCQ)	le 14 août 2013	le 16 septembre 2013
Société TELUS Communications	653	le 14 août 2013	le 16 septembre 2013

Secrétaire général

---

<sup>1</sup> Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.